

**Mairie de LA CHAISE-DIEU**  
**Arrondissement de Brioude**  
**Département de Haute-Loire**

ARRETE MUNICIPAL N° 58-2026

Objet : Interdiction temporaire de stationnement

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande de Monsieur le Président des Aînés Ruraux en date du 9 mars 2022,  
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter l'accès à la salle des Aînés Ruraux aux personnes participant à ces activités,

ARRETE

**Article 1 :** Pour faciliter l'accès à la salle des Aînés Ruraux aux personnes participant à ces activités, le stationnement sera interdit **Place du Suchet, les mercredis après-midi de 13h 30 à 17h.**

**Article 2 :** Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'administration.

**Article 3 :** La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,  
Le 09 juin 2026  
Le Maire,

Armelle SAVINEL

